

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 NOVEMBRE 2018

Délibération N° 18 029

Convention-cadre territoriale de l'OIN Alzette-Belval - Avenant n°1

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n°73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, modifié,

Vu le programme d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention-cadre territoriale de l'OIN Alzette-Belval en date du 28/01/2013,

Considérant la proposition présentée par le Directeur Général de prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31/12/2019, dans l'attente de l'approbation du Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) révisé de l'EPA qui interviendra dans le courant de l'année 2019 et la contractualisation d'une nouvelle convention-cadre territoriale avec l'EPFL,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer l'avenant n°1 à la convention-cadre susvisée,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE

Le

3 0 NOV. 2018

Le Préfet de Région, Préfet et par délégation

Régionaly: el Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER